

SAS AFI AUDIT

26 28 rue Marius Aufan
92300 LEVALLOIS-PERRET
Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

APE : 6920Z

Siret : 42102722800020

BUREAU LEVALLOIS PERRET

Signé électroniquement le 14/03/2023 par
Yannis Giraud

 Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Compte de résultat	2
Compte de résultat (suite)	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Notes sur le bilan</i>	9
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	15

SAS AFI AUDIT

2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etats de synthèse des comptes

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2022	30/09/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 566 126	23 479	1 589 605	1 210 832
Chiffre d'affaires net	1 566 126	23 479	1 589 605	1 210 832
Production stockée			7 281	-10 597
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			9 032	5 814
Autres produits			1	17
Total produits d'exploitation (I)			1 605 919	1 206 066
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 371 432	1 073 113
Impôts, taxes et versements assimilés			3 931	937
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			36 984	12 285
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1	3
Total charges d'exploitation (II)			1 412 349	1 086 337
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			193 571	119 729
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			519	148
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			519	148
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-519	-148
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			193 052	119 581

Compte de résultat (suite)

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		544
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		544
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		544
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	51 159	33 635
Total des produits (I+III+V+VII)	1 605 919	1 206 610
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 464 026	1 120 121
BENEFICE OU PERTE	141 893	86 490
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	300	134

SAS AFI AUDIT

26 28 rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET
Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

APE : 6920Z

Siret : 42102722800020

BUREAU LEVALLOIS PERRET

Signé électroniquement le 14/03/2023 par
Yannis Giraud

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	278 219		278 219	278 219
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	57 141		57 141	
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	335 360		335 360	278 219
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	26 459		26 459	19 178
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	274 834	54 940	219 894	167 047
Autres créances	53 313		53 313	45 425
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	144 064		144 064	52 303
Charges constatées d'avance (3)	16 762		16 762	2 681
TOTAL ACTIF CIRCULANT	515 432	54 940	460 492	286 634
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	850 793	54 940	795 853	564 853
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	80 000	80 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 000	8 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	153 411	
Report à nouveau		153 421
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	141 893	86 490
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	383 304	327 911
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	51 391	95
Emprunts et dettes financières diverses (3)	143 003	594
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 449	98 403
Dettes fiscales et sociales	55 164	65 169
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	72 542	72 681
TOTAL DETTES	412 549	236 942
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	795 853	564 853
(1) Dont à plus d'un an (a)	40 094	
(1) Dont à moins d'un an (a)	372 455	236 942
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		95
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

AFI AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : 26/28 Rue Marius AUFAN, 92300 LEVALLOIS PERRET
421 027 228 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 141 893,28 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice141 893,28 euros

A titre de dividendes140 000,00 euros
Soit 28 euros par action

Le solde1 893,28 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 155 304,39 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, dans la limite des délais légaux.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 196 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 139 804 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 : 29 973,22 euros, soit 5,9946 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35,97 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 29 937,25 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 : 26 198,17 euros, soit 5,24 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 31,44 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 26 168,56 euros.

Exercice clos le 30 septembre 2021 : 86 500 euros, soit 17,30 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 103,80 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 86 363,20 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 mars 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Le Président

SAS AFI AUDIT

26 28 rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET
Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

APE : 6920Z

Siret : 42102722800020

BUREAU LEVALLOIS PERRET

Signé électroniquement le 14/03/2023 par
Yannis Giraud

SAS AFI AUDIT

2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AFI AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 795 853 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 141 893 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement n°2020-09 du 4 décembre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Changement de méthode d'évaluation des stocks à compter de l'exercice ouvert au 01/10/2017: évaluation en prix de vente

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	278 219			278 219
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	278 219			278 219
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		57 141		57 141
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		57 141		57 141
ACTIF IMMOBILISE	278 219	57 141		335 360

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

30/09/2022	
Éléments achetés	278 219
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	278 219

Notes sur le bilan

Le règlement ANC n°2016-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a précisé les modalités relatives à l'amortissement et à la dépréciation des fonds commerciaux.

AMORTISSEMENT DU FONDS COMMERCIAL

En application de ces dispositions, la société a considéré que le fonds commercial a une durée illimitée et n'est donc pas amorti.

DEPRECIATION DU FONDS COMMERCIAL

La valeur actuelle au 30/09/2022 a été appréciée sur la base de la valeur d'utilité du fonds commercial.

La valeur d'utilité a été évaluée sur la base de la méthode des cash-flows prévisionnels.

Compte tenu de cette valeur, aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL NICOLAS BOLLE AUDIT 92300 LEVALLOIS-PERRET	20 000	15 958	100,00	4 590
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	57 141	57 141			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 344 910 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	274 834	274 834	
Autres	53 313	53 313	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 762	16 762	
Total	344 910	344 910	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	38 931
Total	38 931

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 80 000,00 Euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
AFIGEC 92300 LEVALLOIS PERRET	99,86	4 993,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
GIRAUD YANNIS 78370 PLAISIR	0,02	1,00
REBISCOUL JEROME 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	0,02	1,00
BURTIN FLORENT 14360 TROUVILLE	0,02	1,00
NEGREL FRANCK 92300 LEVALLOIS-PERRET	0,02	1,00
ATTLANE Cinthia 92500 RUEIL-MALMAISON	0,02	1,00
CHAUVIN PIERRICK 75005 PARIS	0,02	1,00
VOISIN CEDRIC 78630 MORAINVILLIERS	0,02	1,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 412 549 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	51 391	11 297	40 094	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 449	90 449		
Dettes fiscales et sociales	55 164	55 164		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	143 003	143 003		
Produits constatés d'avance	72 542	72 542		
Total	412 549	372 455	40 094	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	57 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 617			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	3 060
FNP INTERCOS GROUPE	18 217
Intérêts C.N.E. 222063100133	8
ETAT CHARGES A PAYER	5 480
ETAT CAP CFE	3 051
ETAT CAP CVAE	1 199
Total	31 016

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	3 865		
CCA INTRA GROUPE	12 898		
Total	16 762		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTAT.D AVANCE	72 542		
Total	72 542		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2022
PRESTATIONS DE SERVICES	1 589 604
TOTAL	1 589 605

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2020, la société SAS AFI AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL AFIGEC.



AFIGEC Levallois
26-28 rue Marius Aufan
92300 Levallois-Perret
Tél : + 33(0)1 41 49 06 66

AFIGEC Lisieux
51 boulevard Sainte-Anne
14100 Lisieux
Tél : +33(0)2 31 31 17 93

AFIGEC Deauville
11 bis, avenue de la République
14800 Deauville
Tél : +33(0)2 31 81 52 04

AFIGEC Dives-sur Mer
Pont de Cabourg
14160 Dives-sur-Mer
Tél : + 33(0)2 31 24 70 11

AFIGEC Le Havre
32 rue Pierre Brossolette
76600 Le Havre
Tél : +33(0)2 32 74 06 60

AFIGEC Honfleur
5 allée Fontaines St Léonard
14600 Honfleur
Tél : +33(0)2 31 89 40 52

AFIGEC Lyon
112 rue Garibaldi
69006 Lyon
Tél : +33(0)4 87 65 31 21



CHRISTIAN VOISINE AUDIT

Commissariat aux Comptes

S.A.S AFI AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros

Siège social : 26, 28 rue Marius AUFAN 92300 LEVALLOIS-PERRET

RCS : NANTERRE 421 027 228

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES SOCIAUX

54 Rue de Bitche - Paris La Défense 7 - 92400 COURBEVOIE

Société inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Compagnie Régionale de Versailles
SAS au Capital de 5 000 Euros - R.C.S Nanterre 797 779 725 - Siret : 797 779 725 00028 - Code APE : 6920Z



CHRISTIAN VOISINE AUDIT

Commissariat aux Comptes

S.A.S AFI AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros

Siège social : 26, 28 rue Marius AUFAN 92300 LEVALLOIS-PERRET

RCS : NANTERRE 421 027 228

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 18 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A.S AFI AUDIT** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société¹ à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.



En application de la loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- votre société a acquis au cours de cet exercice la totalité des parts sociales de la société NICOLAS BOLLE AUDIT ayant son siège social 1bis Allée des Plantes 95000 CERGY

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société⁷ ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société⁷.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

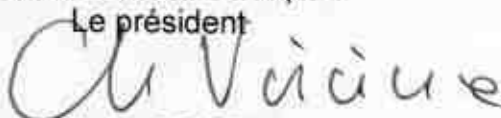


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 28 février 2023,

Pour la SAS CABINET CHRISTIAN VOISINE AUDIT
Commissaire aux comptes

Le président


Christian VOISINE